



## **16<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**LE 14 JUIN 2018 AU CAP 120  
Siège de France Bois Forêt**

\*\*\*\*\*

**ÉLECTION POUR UNE NOUVELLE MANDATURE**

**DU 14 JUIN 2018 AU 13 JUIN 2021**

**16<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SELON LES ARTICLES 10 ET 11 DES STATUTS DU 06.01.2016  
DE FRANCE BOIS FORET**

**RELEVÉ DE DECISIONS ET ADOPTION DES RESOLUTIONS**

	TITULAIRE	Présent	SUPPLEANT	Présent
<b>1<sup>er</sup> collège</b>				
Office National des Forêts (ONF)	Christian DUBREUIL	Excusé	Patrick FALCONE	x
Union de la Coopération Forestière Française (UCFF)	Cyril LE PICARD	x	Bertrand SERVOIS	x
Forestiers Privés de FRANCE (FPF)	Bruno DE JERPHANION	x	Antoine D'AMECOURT	x
Fédération Nationale des Communes Forestière de France (FNCOFOR)	Dominique JARLIER	Excusé	Jacky FAVRET	x
Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers (SNPF)	Gilles BAUCHERY	x	Vincent NAUDET	x
Experts Forestiers de France (EFF)	Philippe GOURMAIN	x	François HAUET	ABS
Groupement d'Intérêt Économique Semences Forestières Améliorées (GIE)	Richard HEBRAS	x	Joël CONCHE	ABS
Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP)	Régis ROLLAND	Excusé	Maud THISSE	ABS
<b>2<sup>ème</sup> collège</b>				
Fédération Nationale du Bois (FNB)	Philippe SIAT	x	Pierre PIVETEAU	Excusé
Fédération des Bois Tranchés (FBT)	Affilié FNB			
Le Commerce du Bois (LCB)	Pierre GAUTRON (Pouvoir à Philippe SIAT)	Excusé	Philippe LALLIARD	ABS
Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT)	Gérard NAPIAS (Pouvoir au Prdt FBF)	Excusé	François PASQUIER	Excusé
Syndicat de l'Emballage Industriel et de la Logistique Associée (SEILA)	Claude VANDEN ABEELE	x	Dominique LEMAITRE	ABS
Syndicat National des Industries de l'Emballage Léger (SIEL)	Thierry ESCUDIER	ABS		
	Philippe SAMSON	ABS		
Fédération nationale des syndicats d'exploitants forestiers scieurs et industriels du bois - FNB commission palettes	Jean-Philippe GAUSSORGUES	x	Florent JOLIVEAU	ABS
<b>Partenaires</b>				
Association des Sociétés et Groupements Fonciers et Forestiers (ASFFOR)	Thierry WALRAFEN	ABS		
Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)	Antoine d'AMECOURT	x		
Comité Interprofessionnel du Bois Energie (CIBE)	Mathieu FLEURY	Excusé		
Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA)	Georges Henri FLORENTIN	x		
PEFC	Marc-Antoine DE SÈZE	Excusé		
IGN	Daniel BURSAUX	ABS		
13 régions (Réseau France Bois Régions - FBR)	Christophe GLEIZE	x		
	Alban PETITEAUX	x		
	Michel HAMON	x		
	Jean-Philippe BAZOT	x		
	Christian RIBES	x		
	Aude BARLIER	x		
	Olivier FOSSE	ABS		
<b>Section Spécialisée Pin Maritime (SSPM)</b>				
SSPM	Bruno LAFON	x		
<b>Institutions de contrôle</b>				
CGEFI	Francis AMAND	ABS		
ORCOM - CAC	Valentin DOLIGE	ABS		
	Rémi PRUNIER	x		

**Le Secrétaire de la séance :** Jean-Emmanuel HERMÈS

**Etaient également présents :**

- Jean LOEPER, FBF
- Henry DE REVEL, FBF
- Christian PANIEL, PACDEFI
- Eric TOPPAN, FBF
- Luc BOUVAREL, FPF
- Frédéric NAUDET, UNEP
- Paul-Emmanuel HUET, PEFC France
- Nicolas DOUZIN-DIDDIER, FNB
- Michel DRUILHE, FBT
- Arnaud HÉTROIT, LCB
- Tammouz Eñaut HELOU, FNEDT
- Claire HUBERT, CNPF
- Clarisse FISCHER, CIBE
- Edith MERILLON, IGN
- Eric DUMONTET, SSPM
- Olivier DE LAGAUSIE, SIEL

**Le Président Cyril Le Picard ouvre l'Assemblée générale ordinaire à 9h15, adresse un message chaleureux aux membres présents et confirme que le quorum est bien respecté, la validité des votes respectera les conditions prévues dans les Statuts.**

**L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

- 1. Adoption du relevé des délibérations et des résolutions de la précédente Assemblée générale ordinaire du 28.09.2017**
- 2. Rapport économique et financier intermédiaire présentation de l'exercice écoulé 01.04.2017 au 31.03.2018 dans la perspective de la prochaine mandature** par le Trésorier M. Philippe Siat.
- 3. CVO Synthèse des contrôles documentaires des déclarations de CVO,** par M. Christian Paniel, expert-consultant
- 4. Message du Président sortant Cyril Le Picard 2015-2018**
- 5. Renouvellement du Conseil d'administration Articles 13, 14, 15, 16, 17, 19 des Statuts de France Bois Forêt pour une durée de trois ans :**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Renouvellement des membres **ACTIFS** : Titulaires, Suppléants pour chacun des deux Collèges.

Renouvellement des membres **PARTENAIRES** : Titulaires.

**BUREAU :** Election parmi les Administrateurs, composition « en plus du Président », de trois représentants de chacun des Collèges proposés par ces derniers. Parmi ceux-ci sont élus :

**Deux Vice-présidents, un Trésorier, un Trésorier adjoint, un Secrétaire général, un Administrateur en titre.**

**Deux ou trois Administrateurs experts invités (le cas échéant) :**

**Président des Comités techniques (article 13) :** Renouvellement pour les Comité de contrôle, de développement, des groupes de travail et du Comité directeur de la section spécialisée pin maritime.

6. **DELEGATION DU PRESIDENT DE FBF AU PRESIDENT DU COMITE DIRECTEUR DE LA SECTION PIN MARITIME, conformément accord du 07.12.2016**
7. **DELEGATION DU PRESIDENT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'INTERPROFESSION NATIONALE (Articles 13 et 15 des statuts de FBF du 06.01.2016, de l'Article 4 du Règlement intérieur du 07.04.2016), adopter et mandater le Président et le Trésorier afin de procéder à la signature de ladite délégation prévue dans les textes référencés pour assurer la bonne conduite des décisions arrêtées par les Conseils d'administration.**
8. **Vote des Résolutions selon l'Article 11**
9. **Message d'orientation générale par le Président nouvellement élu pour la mandature 2018-2021.**
10. **Questions diverses**

1. **Adoption du relevé des délibérations et des résolutions de la précédente Assemblée générale ordinaire du 28.09.2017**

*Il est rappelé qu'un rapport sur support papier complet de 250 pages reste disponible pour les membres susceptibles d'être intéressés.*

**Le Relevé de l'Assemblée générale ordinaire du 28.09.2017 est adopté à l'unanimité**

2. **Rapport économique et financier intermédiaire présentation de l'exercice écoulé 01.04.2017 au 31.03.2018 dans la perspective de la prochaine mandature par le Trésorier M. Philippe Siat.**

#### **PASSAGE DE TMOIN DU TRESORIER SORTANT AU FUTUR TRESORIER ET BILAN AU 31.03.2018**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Administrateurs, Chers collègues,

Conformément aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de procéder au renouvellement de la mandature 2018-2021.

Il est d'usage qu'une mandature transmette à la suivante toutes les informations comptables (ET PAS SEULEMENT) dans la plus grande transparence afin de garantir la continuité des services et toutes les informations nécessaires à la poursuite de l'activité.

Je vais donc vous rendre compte du PROJET DE COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.03.18 de notre Interprofession nationale.

Ce rapport traite des principales variations affectant le compte de résultat, d'une part et le bilan, d'autre part. Seuls les points saillants du bilan et du compte de résultat vous seront présentés, étant entendu que le Commissaire aux comptes, le cabinet ORCOM Audit représenté par Monsieur Valentin DOLIGE ne sont pas encore intervenus pour valider à ce stade les comptes de façon définitive.

C'est lors de la prochaine AGO de septembre 2018 que les comptes seront définitivement présentés en Conseil pour adoption définitive en assemblée.

Pour mémoire :

On notera que le Trésorier JL Louvel n'a pas pu - pour des raisons personnelles - poursuivre sa mission qu'il assumait pour France Bois Forêt avec beaucoup de finesse et de rigueur. C'est au titre de Trésorier-adjoint, depuis le 08.06.2017 (lors du Conseil d'administration de Saint Malo), que m'a été confiée la charge de Trésorier, que j'assume depuis à ce titre.)

Je vous rappelle la Résolution n° 13 adoptée par l'AGO du 28 septembre 2017 relative à la stratégie de communication CAP 2020.

Il s'agit donc de la prévision d'engagements : 2 M€ en 2017, 4 M€ en 2018 et 4 M€ en 2019.

Par ailleurs le Conseil d'administration du 25.04.18 a rappelé qu'il n'était pas question d'envisager de financements au fil de l'eau, mais de respecter les étapes institutionnelles et structurelles qui nous régissent.

Après l'adoption définitive des comptes aux premiers jours de l'automne prochain (fin septembre) nous prendrons connaissance de l'ensemble des programmes et nous travaillerons à l'élaboration du Budget 2019-2020 durant le troisième trimestre 2018.

Il fallait le rappeler !

**Commençons par une bonne nouvelle :**

**La collecte encaissée au cours de l'exercice clos le 31.03.2018 s'élève à 9.145 K€ elle s'élevait à 8.258K€ au 31.03.2017 soit une augmentation de 928K€ : soit + 11 %.**

**LE COMPTE DE RESULTAT PROVISOIRE :**

Notre résultat PROVISOIRE net ressort excédentaire de 544 K€ contre un excédent de 40 k€ pour l'exercice précédent.

En revanche notre résultat d'exploitation ressort déficitaire des 5 k€ contre + 566 k€ au 31.03.17.

Ce dernier est impacté par les charges relatives à la communication (agence TBWA).

Des fonds dédiés pour un montant de 540 K€ TTC, constitués à la clôture de l'exercice précédent, ont été repris en totalité au 31/03/2018 et constituent ainsi l'essentiel de notre projet de résultat.

Ils étaient constitués d'un engagement (comptes 2016-17) et correspondent à la provision sur prestation TBWA : Production spot TV campagne FBF.

La collecte encaissée au cours du premier trimestre 2018 relative au millésime 2018-2019 n'est pas comprise dans les produits de l'exercice, elle est enregistrée en produits constatés d'avance au passif du bilan pour un total de 128K€.

*(Permanence des méthodes)*

Les remboursements CVO s'élèvent à 58K€, ils s'élevaient à 107K€ dans l'exercice précédent.

Ils correspondent à des régularisations de CVO trop perçues suite à des erreurs de déclarations des contributeurs (confusions de taux, d'assiette, etc...) de versements erronés par des trésoriers payeurs généraux (TPG), par exemple, pour des règlements de service à d'autres organismes (comme l'ONF, etc...).

De façon générale, pas de signalement particulier sauf encore des TPG qui versent sur le compte principal de FBF les virements en lieu et place du sous compte spécial des communes et collectivités, après HUIT ans de rappels incessants...

Des informations systématiques sont faites auprès des TPG.

*La répartition de la collecte par « Familles » pour 2017-2018 et comparée 2016-2017.*

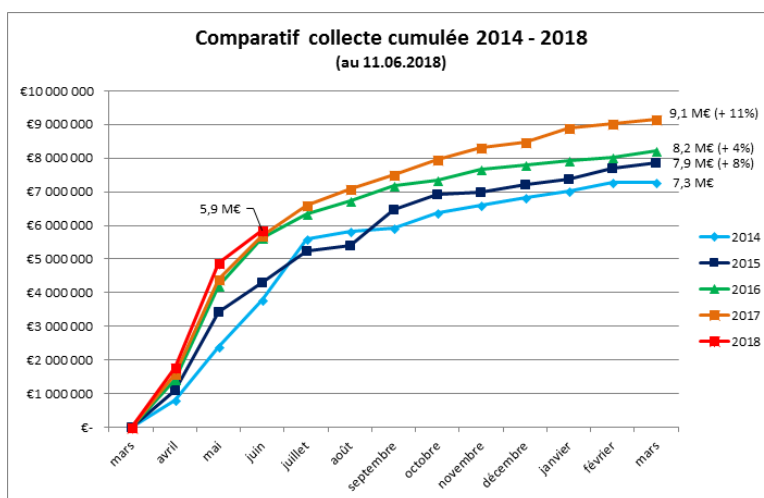
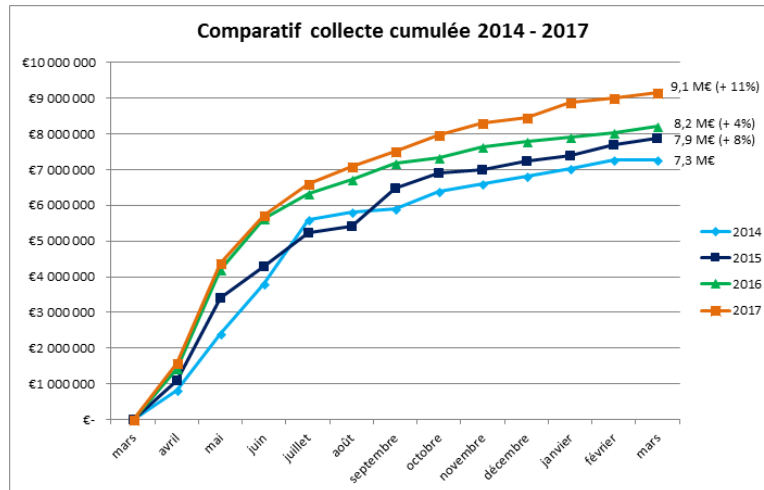
**Collecte CVO par millésimes au 31/03/2018**

Type de contributeur	A*		B*		Comparatif 2017 Vs 2016
	CVO 31/03/2018		CVO 31/03/2017		
Forêts des collectivités	837		886		-6%
Forêt domaniale	930		936		-1%
<b>Total collectivités</b>	<b>1 767</b>		<b>1 822</b>		<b>-3%</b>
Entreprises	5 629		4 744		19%
Coopératives (activités directes)	445		466		-5%
<b>Total propriétaires forestiers</b>	<b>1 304</b>		<b>1 210</b>		<b>8%</b>
CVO collectées par les coopératives	404		385		5%
CVO collectées par les entreprises	257		241		7%
CVO directes des propriétaires forestiers	643		584		10%
<b>TOTAL</b>	<b>9 145</b>		<b>8 242</b>		<b>11%</b>

A\*: du 01.04.2017 au 31.03.2018

B\*: du 01.04.2016 au 31.03.2017

<b>CVO 2017</b>	<b>CVO 2016</b>
-----------------	-----------------



***Il faut déclarer 6.336.000.174,74 € de chiffre d'affaires total pour collecter 9.145 k€ de CVO.***

**LES CHARGES D'EXPLOITATION :**

**Rappel succinct de l'organisation de la gestion de la collecte par nos prestataires externes :**

Nos contributeurs disposent d'une plateforme téléphonique recevant plus de 6.000 appels, la réception des courriers et de déclarations des contributeurs (31.000 bordereaux reçus) se font sous la vigilance de l'équipe du siège au quotidien avec les responsables et les équipes de Lille ; des réunions téléphoniques ainsi que sur le site de Marcq-en-Barœul (59) de façon très régulière, hebdomadaire et mensuelle sont organisées.

Une nouvelle collaboration a été mise en place avec **JCOF** filiale du 1<sup>er</sup> groupe mondial de recouvrements de créances et rachats (Intrum) à Lyon afin de développer les actions de recouvrements sur une échelle plus large de contributeurs.

La coordination et l'intégration des données sont des éléments majeurs et un défi quotidien pour en assurer la réussite.

Des missions d'audit ont été diligentées par les Commissaires aux comptes. Elles confirment cette situation de constante amélioration.

**Rappelons que pour une meilleure approche de l'analyse de l'activité de notre interprofession, le classement des postes imputables à la collecte et aux actions de recouvrements**

***(méthode est inchangée depuis 2010).***

Il s'agit principalement :

- des charges relatives aux sous-traitance du groupe Bernard, Ijcof, autres : 351K€

(soit +4K€ par rapport à l'exercice précédent) ;

- des honoraires imputables à la collecte, essentiellement honoraires d'avocats, d'huissiers et d'actions de recouvrement, imputable aux honoraires de recouvrement.

**Pour mémoire : 20 % de la collecte est réalisée à la date d'exigibilité du 30 AVRIL et doit faire l'objet de relances pendant 10 mois et plus.**

**On notera un record obtenu dans les recouvrements et les régularisations** : en moyenne les contentieux et les régularisations représentent 350 K€ par an.

**20 actions contentieuses clôturées en 2017, pour un total de 713 K€ récupérés**, contre 6 actions pour 64 K€ en 2016. Actuellement, 20 procédures en cours.

**Les charges nettes de fonctionnement s'élèvent à 769K€ soit 8.34% du réalisé global.**

Elles s'élevaient à 813K€ pour l'exercice précédent et représentait ainsi 9,8% du réalisé global).

**Soulignons que les frais de fonctionnement restent inférieurs à 10 % du budget global**, respectant ainsi l'indicateur que FBF s'était fixé.

Les variations principales des charges de fonctionnement sont les suivantes :

**Actions :**

**Les actions réalisées au cours de l'exercice s'élèvent à 7.621 K€ contre à 6.314 K€ au 31/03/2017, soit une hausse de 1.307 k€ soit 21 %.**

La répartition des actions restant à engager au 31 mars 2018 pour lesquelles un engagement hors bilan a été constitué est la suivante : **1.674 k€** (1.245K€ au 31/03/2017).

Des conventions attributives de subventions avaient été signées avec 4 Ministères au cours de l'exercice précédent pour un montant total de 165K€ :

- Ministère de l'Agriculture
- Ministère de l'Economie
- Ministère de l'Environnement
- Ministère du Logement

Ces conventions se rapportent en totalité à l'action intitulée "**Veille Economique Mutualisée**" qui s'étale sur 3 années.

**Le Bilan :**

**Nos fonds associatifs sont positifs et s'élèvent à 1.794 k€ au 31.03.2018 contre 1.250 k€ en 2017.**

**Ces fonds associatifs sont également à rapprocher de nos engagements hors bilans qui s'élèvent à 1.674 k€. (contre 1.245 k€ au 31.03.17)**

Il convient de rester vigilant sur notre niveau annuel de fonds associatifs qui constituent le socle d'une certaine pérennité de l'Interprofession nationale et pour lui permettre à faire face à ces engagements d'actions au service de l'ensemble de la filière.

**Au niveau de la trésorerie :**

**Au 31 mars 2018, la trésorerie nette de notre association était de 2. 278 K€ contre 1. 970 K€ à l'ouverture de l'exercice. Les fonds placés le sont sur des livrets associatifs sans risque.**

Le total des dettes d'exploitation s'élève à 1.021 k€ contre 1.067 k€, niveau quasi stable.

Ces dettes sont constituées des dettes fournisseurs, fiscales et sociales pour lesquelles les délais de paiements sont parfaitement respectés.

**Avant de finir, je tiens à vous signaler que certains sujets ont été étudiés, traités mais ne sont pas encore tous solutionnés ... :**

**1) Les Coopératives :**

Durant l'année 2017-18 nous avons travaillé avec les représentants de l'UCFF et d'autres organisations de bonne volonté afin de rendre plus fluide les modalités de déclaration de la CVO pour les coopératives, et préciser ainsi les assiettes d'activité base de la CVO dues. Nous sommes en progrès.

**2) Les communes forestières :**

Nous avons travaillé les moyens de rappeler à certaines communes et collectivités de Franche Comté par exemple, leurs obligations et en particulier à l'égard de la CVO. Avec le rappel à la Loi par les Préfets.

D'autres pistes sont à consolider afin de mieux identifier les Communes et collectivités récalcitrantes...du travail reste à faire mais nous sommes tout proche d'aboutir pour que « les mailles du filet » soient plus étroites...ONF et FNCOFOR ont encore un petit détail à résoudre...

**3) Le rabotage / bardage :**

La volonté des professionnels d'une part et la représentativité des OP au travers de LCB et la FNB, matérialisées par notre Accord interprofessionnel sont incontestables. Malheureusement quelques regrettables initiatives de recouvrements par le Codifab constituent pour les industriels du rabotage visés : « d'inacceptables relances ! » (la taxe affectée)...Nous serons amenés prochainement à préciser tout cela auprès des ministères MAA et de l'Industrie sur ce sujet.

**4) Section spécialisée pin maritime :**

Soulignons depuis la signature de notre accord le 07.12.2016 un réel changement et une volonté d'avancer dans la même direction.

Néanmoins sur le plan de la collecte CVO, il faudra sans doute un peu plus de temps que prévu, pour que tous les propriétaires de la Nouvelle Aquitaine suivent les consignes de leur syndicat : « *Vous devez régler votre CVO Pin Maritime* », Je salue les consignes reprises dans la revue « Forêt de Gascogne » et bien entendu relayées par le Président du syndicat des sylviculteurs du sud-ouest et son équipe.

**5) Gestion de la collecte CVO :**

Nous avons constaté durant cette mandature que la collecte nécessite plusieurs types actions coordonnées à l'égard de nos contributeurs : l'accès quotidien à l'information : par téléphone, internet, courrier, mais aussi avec la « Lettre B » qui met en valeur les actions réalisées quatre fois par an avec près de 88.000 exemplaires en tout ;

La gestion des déclarations avec 34.000 unités saisies, le renseignement d'affaire pour les évaluations d'office, le recouvrement, les contrôles, les contentieux, l'écriture et la relecture des conclusions du judiciaire...ultime étape d'un long travail.

Nous pensons que les développements attendus par notre interprofession nécessiteront de renforcer l'équipe du siège dans ces domaines.

Ce point sera traité avec la plus grande attention par mon successeur et les membres du Conseil.

N'oublions pas que se donner les moyens de nos ambitions c'est aussi renforcer nos actions dans un monde judiciaire de plus en plus.



« J'assure de ma totale collaboration à mon successeur qui sera élu, notamment dans l'établissement définitif des comptes du 01.04.17 au 31.03.18, et je tiens à remercier bien entendu le Président Le Picard mais aussi l'équipe du siège pour ce travail qui est comme toujours perfectible mais qui est assuré quotidiennement avec professionnalisme et rigueur. »

Je vous remercie de votre confiance.

Philippe SIAT,  
Trésorier

---

### 3. CVO Synthèse des contrôles documentaires des déclarations, par M. Christian Paniel, expert-consultant

#### **BILAN INTERMEDIAIRE RELATIF AUX CONTRÔLES DOCUMENTAIRES DE LA CVO 2017 DES CONTRIBUTEURS**

##### **NOMBRE DE CONTRIBUTEURS CIRCULARISÉS**

	<u>Total</u> <u>Circularisés</u>	<u>Total</u> <u>Analysés</u>	<u>Taux de</u> <u>retour</u>
➤ Entreprises :	450	300	67 %
➤ Communes et Collectivités :	168	60	35 %
➤ Propriétaires Forestiers :	310	90	30 %
<b><u>Total Général</u></b>	<b>928</b>	<b>450</b>	<b>48 %</b>

##### **PRINCIPALES BASES D'ASSIETTES RÉGULARISÉES**

- ✓ Exportations / Escomptes financiers
- ✓ Ventes de produits résiduels (connexes de bois, plaquettes,...)
- ✓ Déductions de coûts de transports erronées
- ✓ Ventes de grumes en cas d'activités mixtes
- ✓ Déduction de l'activité négoce (professionnels du sciage)
- ✓ Ventilation activités de production d'emballages bois et de sciages (base d'assiette emballages bois = achats de bois et non chiffre d'affaires)
- ✓ Prestations de services associées à d'autres activités
- ✓ Opérations intra-groupe (hors négoce)
- ✓ Comptabilité analytique non rapprochée de la comptabilité générale
- ✓ Manque de vigilance de la part de certains comptables ou experts-comptables qui ne prennent pas le temps de s'informer correctement.
- ✓ Ventilation Taxe affectée et CVO

##### **VERBATIM DE CONTRIBUTEURS**

- « Qu'a-t-on en contrepartie de la contribution payée car je n'ai aucun retour, pour mon entreprise, des actions financées par FRANCE BOIS FORET. A quoi servent les actions ? »
- « Pourquoi moi ? »
- Mais aussi : « c'est normal d'être contrôlé »
- « Je ne connais pas le site internet de France Bois Forêt »
- « Je veux comprendre les bases d'assiette de la CVO »
- « Des confrères m'ont dit que la CVO n'est jamais contrôlée ? On déclare ce que l'on veut ! »
- Fortes inquiétudes, de la part de certains scieurs, sur les coûts de revient des bois, qui ne sont pas répercutables en totalité aux clients.

## ANALYSE

- ✓ L'impact des actions financées par FRANCE BOIS FORET, pour les contributeurs consultés, a des difficultés à trouver, en partie, « échos », essentiellement par manque de disponibilité des chefs d'entreprises (TPE/PME), à pouvoir prendre le temps de bien s'informer (encore plus pour ceux non adhérents à une fédération ou un syndicat).
- ❖ Les contributeurs sondés ont été sensibilisés des différentes sources d'informations disponibles : site internet, lettre B, relais auprès des fédérations nationales ou en région, mais une réflexion plus générale semble également nécessaire.

## LA DÉCLARATION CVO VECTEUR AUSSI D'INFORMATION

### Propositions d'aménagements au titre de la prochaine déclaration CVO

- Bien isoler la rubrique « professionnels de l'emballage bois » afin que la référence à la base d'assiette des achats de bois soit bien identifiée et éviter ainsi toute confusion avec la notion de chiffre d'affaires.
- Joindre ou insérer un résumé synthétique « voyant » sous forme d'histogramme, de la répartition des ressources de FBF (fonctionnement / actions engagées), avec la mention des principaux programmes et l'impact sur la filière (témoignages ?).
- 2 ou 3 thématiques de questions peuvent être posées (site internet, actions, rubrique « remarques »). Privilégier fortement la télédéclaration (bien engagée depuis plusieurs années).
- Automatiser une procédure d'approche de cohérence des bases d'assiettes déclarées par les entreprises, par rapport au chiffre d'affaires total déclaré (sous abattement de 10 à 30 % pour le coût transport) et ainsi identifier les « anomalies » sur certains contributeurs.
- Bien préciser pour l'activité négoce (activité sciage uniquement) l'exonération de la CVO ; les modalités de déduction des frais de transport (coûts directs ou indirects) et, l'activité traitement haute température.
- Attention à la cohérence des informations mentionnées sur l'annexe CVO, avec l'accord interprofessionnel, afin d'éviter tous risques d'interprétation.
- Pour les communes et collectivités bien rappeler de se référer au récapitulatif annuel adressé par l'ONF (matrice type pour compléter la CVO).

### CHIFFRES CLES DES AJUSTEMENTS DE CVO AU 14.06.2018

➤ Montant CVO régularisée :	109 K€	(Base = 60 M€)
➤ Montant CVO remboursée :	17 K€	(Base = 10 m€)
<b>Balance</b> :	<b>+ 92 K€</b>	
	<b>+ PEDAGOGIE</b>	
	<b>= EFFICACITE</b>	

Informations pédagogiques auprès des contributeurs régularisés sur la nature, la base d'assiette, la référence à l'accord interprofessionnel et, recommandations comptables et organisationnelles.  
Courriels de synthèse/conclusions adressés aux contributeurs.

## SYNTHESE

### POUR SUIVRE L'ACTION DE CONTROLE DE LA CVO

Le taux des contributeurs circularisés (930) représente 1,90 % du total des contributeurs (50 000). Il en ressort :

- ✓ Des difficultés à appréhender les bases d'assiettes (plus de 100 K€ de contributions régularisées),
- ✓ Le fait que FBF engage des procédures de contrôles plus étendues vis-à-vis des contributeurs, permet un échange constructif et « diplomate » sur les bases d'assiettes à retenir, mais aussi, sur l'utilité de la CVO pour la filière bois,
- ✓ Rappeler que la contribution CVO est reversée en retour d'actions pour la filière bois.

## ACTIONS PROPOSÉES EN 2018

### Répartition des contrôles pour l'ensemble des contributeurs

	<u>Nbre total de contributeurs</u>	<u>900 contrôles</u>	<u>%</u>
✓ Entreprises	19 000	300	33.33
✓ Communes et Collectivités	13 000	300	33.33
✓ Propriétaires Forestiers	18 000	300	33.33

Contrôles aléatoires sur 300 contributeurs pour chaque entité dans une fourchette de contribution de 100 € à 200 k€.

Christian PANIEL, Consultant administratif – financier – gestion de PACDEFI remercie l'assemblée de son attention.

### Message du Président sortant Cyril Le Picard - Mandature 2015-2018

14.06.18  
CLP/08/06/18

Chers amis,

Lorsque l'on me confie une mission qu'elle soit bénéfique ou pas, j'ai une devise à appliquer :

**Je ne perds jamais, soit je gagne soit j'apprends !**

J'ai gagné et j'ai beaucoup appris pendant ces 3 ans de présidence de FBF.

Qu'avons-nous gagné ? Je dis-nous car FBF est avant tout une équipe animée par le bureau, par le CA et par Jean Emmanuel Hermes et son équipe.

**Au niveau institutionnel**, nous avons signé avec notre ministère de tutelle l'accord interprofessionnel triennal publié au journal officiel du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Nous sommes passés de 3 à 2 collègues – nous avons mis en place la charte déontologique –

Nous avons accueilli des **nouveaux membres partenaires** : PEFC, l'IGN et CIBE.

Nous avons appliqué la loi de 2014 sur la **section spécialisée Pin Maritime** – CE dossier politico-économique avait mal démarré et grâce à la médiation très efficace de Jean Yves Caullet, nous avons signé un accord gagnant-gagnant avec le Président LAFON en présence de Stéphane LE FOLL.

Cette section spécialisée fonctionne bien grâce notamment à la bonne entente et l'excellent dialogue avec M ERIC DUMONTET et HERMES.

Autre fait marquant de ces 3 ans :

L'accueil de **France Bois Région** auprès du CA de FBF. Après des débuts difficiles, un accord a été trouvé pour mettre en place un véritable dialogue avec les 13 régions mais aussi des budgets finançant des actions conforme aux décisions du CODEV.



L'énergie, l'optimisme, l'ouverture d'esprit et la simplicité des membres du bureau de FBR ont contribué au succès de cette collaboration – Je remercie **Christophe Gleize** pour son degré d'engagement dans l'évolution nécessaire de FBR/FBF. Je ne peux oublier le cognac aimablement offert par ce groupe sympathique qui me permettra de penser longtemps encore à vous !

Dans le droit fil des régions, notons que le programme : **prescripteur bois locaux** a été poursuivi avec la signature de 22 conventions cadre pour que la prescription bois soit une réalité quotidienne.

**Concernant la communication**, nous avons travaillé, beaucoup travaillé et tout compte fait réussit un très important dossier qui a vu la participation très efficace de **Françoise Le Failler et Jean-Yves Henry** pour mettre en place une campagne de communication de grande envergure et dans la durée.

**Le GTCOM** qui a rassemblé la plupart des OP et des partenaires s'est réuni de nombreuses fois pour aboutir à un slogan : **pour moi, c'est le bois !** L'objectif étant d'augmenter la consommation du bois en France !

Ce dossier lourd et inhabituel dans l'histoire de FBF s'est bien terminé en 2018 par un plan média qui a satisfait toutes les parties en présence.

Concernant le **CSF BOIS**, FBF est partie prenante dans ce dossier rassemblant plutôt l'aval et surtout se donnant des thèmes liés à la construction avec la participation de 4 ministères. Mais il faut veiller que ce CSF ne fasse pas double emploi avec le PNFB...

Voulant dès mon élection développer une stratégie de présence, j'ai été à de très nombreuses manifestations pour faire la promotion de la CVO et de montrer ou démontrer que FBF est utile à la filière.

Précisément, concernant la **CVO**, un effort pédagogique très important a été fait pour que les partenaires comprennent l'utilité de cette contribution – c'est la raison pour laquelle nous avons édité la fameuse et très utile lettre B – un effort a été fait pour faire payer les nombreux récalcitrants avec un style très personnel de Jean Emmanuel. Et ça a payé !

Puisque nous avons été en **période électorale en 2017**, j'ai reçu tous les « spécialistes » forêt des candidats à l'élection présidentielle en leur présentant un livre blanc rédigé par **FBF et FBIE** – ce document a été un véritable succès y compris au niveau des députés anciens et nouveaux.

**Cela montre aussi qu'en cas de dossier stratégique politico-économique, FBF et FBIE savent travailler ensemble. Je remercie au passage Vincent Petit et son président Dominique WEBER.**

Notre stratégie de présence s'est aussi développée avec notre Société de Lobbying : **Com Public** qui nous a beaucoup aidés par ses petits déjeuners ou dîners de parlementaires dont on a toujours besoin ;

Stratégie de présence aussi dans les colloques, salons nombreux et variés :

*Le niche --*  
Trophée Lanly, Salon Forestinnov, Pour un essor de la filière bois au palais du Luxembourg, festival de la forêt carrefour international du bois, eurobois euroforest batimat.

Nous avons, par notre participation physique et financière, encouragé la création et le développement d'ADIVBOIS.

Un autre gros dossier nous a beaucoup occupés, c'est **l'observatoire économique et la veille Economique mutualisée**. Dossier lourd aussi mais bien mené par Eric Toppan. Nous devons aboutir à des chiffres nécessaires aux industriels de toute transformation du bois – un industriel ne peut investir sans connaître la potentialité de ses fournisseurs et de ses marchés.

Dernier dossier actuel : investir **des fonds carbone** dans le fond stratégique forêt bois – un lobbying tenace et dans la durée y compris à l'Élysée (Darmalin et la doc) *usage de DARMALIN*

On a donc gagné des dossiers le plus souvent sur proposition du bureau et en accord avec le CA. *Rendit*

Je quitte FBF en exprimant à **Jean Emmanuel** et son équipe toute ma gratitude et mes encouragements pour une nouvelle mandature qui doit être une réussite. Jean Emmanuel, Jean Henry et Erika Vous en avez l'envie, le courage et surtout le potentiel pour aller plus loin plus haut et plus fort.

Enfin, je terminerais en vous disant :

- Se réunir est un début
- Rester ensemble est un progrès
- Travailler ensemble est une réussite

Je présente tous mes vœux de réussite à Michel DRHUILE et à son bureau pour faire travailler **ensemble** les 22 organisations professionnelles.

Tu sauras donner de la vie à cette belle organisation.

(tout objectif flou conduit à une connerie précise !

#### 4. Renouvellement du Conseil d'administration Articles 13, 14, 15, 16, 17, 19 des Statuts de France Bois Forêt pour une durée de trois ans :

**Conformément aux Statuts toutes les organisations professionnelles membres de France Bois Forêt ont adressé dans les temps prévus à cet effet : les noms des Titulaires et suppléants pour les membres Actifs dans le tableau ci-après.  
Les membres Partenaires ont transmis le nom des membres Titulaires également.**

#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

- Renouvellement des membres ACTIFS : Titulaires, Suppléants pour chacun des deux Collèges.
- Renouvellement des membres PARTENAIRES : Titulaires.

## MANDATURE 2018 - 2021

	2018 - 2021	
	TITULAIRE	SUPPLEANT
<b>1<sup>er</sup> collège</b>		
Office National des Forêts (ONF)	Christian DUBREUIL	Patrick FALCONE
Union de la Coopération Forestière Française (UCFF)	Bertrand SERVOIS	Pierre-Olivier DREGE
Forestiers Privés de FRANCE (FPF)	Antoine D'AMECOURT	Bruno DE JERPHANION
Fédération Nationale des Communes Forestière de France (FNCOFOR)	Dominique JARLIER	Jacky FAVRET
Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers (SNPF)	Gilles BAUCHERY	Vincent NAUDET
Experts Forestiers de France (EFF)	Philippe GOURMAIN	François HAUET
Groupement d'Intérêt Économique Semences Forestières Améliorées (GIE)	Richard HEBRAS	Joël CONCHE
Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP)	Frédéric NAUDET	Philippe HUBERT
<b>2<sup>ème</sup> collège</b>		
Fédération Nationale du Bois (FNB)	Philippe SIAT	Pierre PIVETEAU
Fédération des Bois Tranchés (FBT)	Michel DRUILHE	Nicolas DOUZAIN
Le Commerce du Bois (LCB)	Pierre GAUTRON	Grégory LALLIARD
Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT)	Gérard NAPIAS	François PASQUIER
Syndicat de l'Emballage Industriel et de la Logistique Associée (SEILA)	Claude VANDEN ABBEELE	
Syndicat National des Industries de l'Emballage Léger (SIEL)	Thierry ESCUDIER	Philippe SAMSON
Fédération nationale des syndicats d'exploitants forestiers scieurs et industriels du bois - FNB commission palettes	Jean-Philippe GAUSSORGUES	Florent JOLIVEAU

	TITULAIRE	SUPPLEANT
<b>Partenaires</b>		
Association des Sociétés et Groupements Fonciers et Forestiers (ASFFOR)	Thierry WALRAFEN	
Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)	Claire HUBERT	
Comité Interprofessionnel du Bois Energie (CIBE)	Mathieu FLEURY	
Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA)	Georges Henri FLORENTIN	
PEFC	Marc-Antoine DE SÈZE	
IGN	Edith MERILLON	
<b>13 régions (Réseau France Bois Régions - FBR)</b>	Christophe GLEIZE	
	Alban PETITEAUX	
	Michel HAMON	
	Jean-Philippe BAZOT	
	Christian RIBES	
	Olivier FOSSE	
<b>Section Spécialisée Pin Maritime (SSPM)</b>		
SSPM	Bruno LAFON	
<b>Institutions de contrôle</b>		
CGEFI	Francis AMAND	
ORCOM - CAC	Valentin DOLIGE	
	Rémi PRUNIER	

**BUREAU** : Election parmi les Administrateurs, composition « en plus du Président », de trois représentants de chacun des Collèges proposés par ces derniers. Parmi ceux-ci sont élus :

- Deux Vice-présidents, un Trésorier, un Trésorier adjoint, un Secrétaire général, un Administrateur en titre.
- Deux Administrateurs experts invités (*le cas échéant*)

Base de répartition des voix par Collèges sur exercice 2016-2017  
Validée en Assemblée Générale Ordinaire du 28.09.2017

	Membres	€	%	Voix	Vote 1			Vote 2		
					Pour	Contre	Abstention	Pour	Contre	Abstention
1 <sup>er</sup> Collège	ONF	965 517 €	27,22%	11						
	FNCOFOR	888 560 €	25,05%	10						
	FPF	1 199 821 €	33,83%	14						
	UCFF	466 303 €	13,15%	5						
	SNPF	11 458 €	0,32%	1						
	EFF	11 524 €	0,32%	1						
	GIE	1 267 €	0,04%	1						
	UNEP	2 000 €	0,06%	1						
<b>Total 1er Collège</b>	<b>3 546 450 €</b>	<b>43%</b>	<b>43</b>	-	-	-	-	-	-	
2 <sup>ème</sup> Collège	FNB	4 151 234 €	88,44%	49						
	FNEDT	185 488 €	3,95%	2						
	LCB	142 323 €	3,03%	2						
	SIEL	29 764 €	0,63%	1						
	SEILA	86 408 €	1,84%	1						
	SYPAL	98 770 €	2,10%	1						
	<b>Total 2ème Collège</b>	<b>4 693 987 €</b>	<b>57%</b>	<b>57</b>	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 240 437 €</b>	<b>100%</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

#### COMPOSITION DU BUREAU DE FRANCE BOIS FORET MANDATURE 2018 - 2021

	Noms des membres titulaires	1 <sup>er</sup> Collège 3 administrateurs et 1 invité	2 <sup>ème</sup> Collège 3 administrateurs et 1 invité
Président	Michel Druilhe		x
1 <sup>er</sup> vice-Président	Bertrand Servois	x	
2 <sup>ème</sup> vice-Président	Philippe Siat		x
Trésorier	Dominique Jarlier	x	
Trésorier Adjoint	Jean-Philippe Gaussergues		x
Secrétaire général	Pierre Gautron		x
Administrateur (Président du CODEV)	Antoine d'Amécourt	x	
Invité	Christian Dubreuil	x	
Invité	Claude Vanden Abeele		x
<i>Total :</i>		<b>4</b>	<b>4</b>

**Président des Comités techniques (article 13) : Renouvellement pour les Comité de contrôle, de développement, des groupes de travail et du Comité directeur de la section spécialisée pin maritime.**

#### Comités techniques

	2018 - 2021
Comité de contrôle (Trésorier)	Dominique JARLIER
Comité de développement en R&D	Antoine D'AMECOURT
Comité de développement de communication (nouveau)	Pierre GAUTRON
SSPM - Comité directeur	Bruno LAFON
Observatoire économique & VEM	Pierre PIVETEAU
Groupe de travail GT - Statuts et Règlement intérieur	Claude VANDEN ABEELE
Groupe de travail Carbone	Michel DRUILHE
GT "Acceptabilité sociale - Récolte du bois"	Bertrand SERVOIS

**La nouvelle mandature 2018 – 2021 est adoptée à l'unanimité**

## 5. DELEGATION DU PRESIDENT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'INTERPROFESSION NATIONALE

Articles 13 et 15 des statuts de FBF du 06.01.2016, de l'Article 4 du Règlement intérieur du 07.04.2016), adopter et mandater le Président et le Trésorier afin de procéder à la signature de ladite délégation prévue dans les textes référencés pour assurer la bonne conduite des décisions arrêtées par les Conseils d'administration.

Texte de la délégation adoptée à l'unanimité

## 6. DELEGATION DU PRESIDENT DE FBF AU PRESIDENT DU COMITE DIRECTEUR DE LA SECTION PIN MARITIME, conformément accord du 07.12.2016.

Texte de la délégation adoptée à l'unanimité

### Composition de la section pin maritime

Famille	Titulaire	Suppléant
Propriétaires forestiers privés	Bruno LAFON	Guillaume RIELLAND
	Vincent DORLANNE	Eric DUMONTET
	Jean-Marc LACARELLE	Francis MATHIEU
Coopératives	Henri de CERVAL	Bernard LORBER
	Erasme BIZARD	Stéphane VIEBAN
Forêt communale	Marc DUCOM	Francis CROS
Forêt domaniale	Yves DUCOS	François BONNET
Pépiniéristes forestiers	Christophe BALLARIN	Samuel LEMONNIER
Travaux forestiers	Michel BAZIN	Gérard NAPIAS
Exploitants forestiers – scieurs	Paul LESBATS	Pierre PIVETEAU

La composition du Comité directeur est adoptée à l'unanimité

## 7. Vote des Résolutions selon l'Article 11

### ► Résolution 1 :

L'AGO approuve le relevé des délibérations de la précédente Assemblée générale ordinaire AGO du 28.09.2017.

### ► Résolution 2 :

L'AGO entérine les désignations des représentants des membres Actifs : Titulaires et Suppléants et membres Partenaires : Titulaires, le Président du Comité directeur de la Section spécialisée pin maritime dans le cadre du renouvellement des membres du Conseil d'administration de la NOUVELLE MANDATURE période 14 JUIN 2018 au 13 JUIN 2021.

### ► Résolution 3 :

L'AGO prend acte de l'élection du nouveau Président pour la mandature 2018 à 2021 de l'Interprofession nationale conformément aux statuts de 2016, de la composition des membres du Conseil d'administration, de la composition des membres du Bureau composé de trois membres du 1<sup>er</sup> Collège et de trois membres du second Collège, dont deux Vice-présidents, un Trésorier, un Trésorier adjoint, un Secrétaire général et d'un Administrateur en titre et de deux Administrateurs *invités experts*.

Ont été élus les Présidents des Comités techniques et groupe de travail consultatifs suivants :

- Comité de contrôle
- Comité de développement, R&D
- Comité de développement de communication
- Comité directeur de la section spécialisée pin maritime, renouvellement de ses membres.
- Observatoire économique & Veille économique mutualisée VEM,
- Groupe de travail Statuts et Règlement intérieur.
- Groupe de travail Carbone
- Groupe de travail « *Acceptabilité sociale des coupes de bois* »

La liste nominative est annexée datée et signée par le Président et un Administrateur membre du Bureau.

▶ Résolution 4 :

Le Président de FBF délègue au Président du Comité directeur de la section spécialisée Pin maritime de FRANCE BOIS FORET - selon les modalités prévues dans le Protocole d'accord du 07.12.2016 et pour la durée du mandat du Conseil d'administration de FBF (*en tout état de cause jusqu'en juin 2021*), les règles d'organisation proposées le 24.04.2017 - les pouvoirs nécessaires en vue de lui permettre d'exercer, dans le respect des Statuts et du Règlement intérieur de l'interprofession nationale, ses missions.

▶ Résolution 5 :

Adoption de la délégation du Président au Directeur Général de l'Interprofession nationale, selon les Articles 13 et 15 des statuts de FBF du 06.01.2016, de l'Article 4 du Règlement intérieur du 07.04.2016, procéder à la signature de ladite délégation prévue dans les textes référencés pour assurer la bonne conduite des décisions arrêtées par les Conseils d'administration.

▶ Résolution 6 :

L'AGO charge le nouveau Président de procéder à toute publicité auprès des Institutions, Administrations concernées et les établissements bancaires Crédit du Nord et Crédit Agricole Ile de France consécutivement aux nouvelles dispositions adoptées lors de cette AGO.

11h Fin des votes

Toutes les Résolutions sont adoptées à l'unanimité.



## Message d'orientation générale par le Président nouvellement élu pour la mandature 2018-2021.

France Bois Forêt  
Michel Druilhe

### Réunion de l'AGO du 14 juin 2018 Déclaration aux membres de l'AGO

« Mesdames et Messieurs les Membres Actifs, Partenaires  
Messieurs les Administrateurs,  
Monsieur le Contrôleur d'Etat,  
Messieurs les Commissaires aux Comptes,  
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs généraux,  
Mesdames et Messieurs les Délégués généraux,  
Chers nouveaux membres Actifs et Partenaires, soyez les bienvenus.

#### Chers collègues,

J'aurai tout d'abord une pensée particulière pour quelqu'un...  
Il s'agit de **Philippe Siat**, qui par un matin ensoleillé de janvier, m'a sollicité et a su ensuite, trouver les mots pour me convaincre de postuler à cette charge et de venir me présenter devant vous. C'est donc avec **BEAUCOUP D'HUMILITE** que j'accepte aujourd'hui la mission de présider France Bois Forêt.  
Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée. Sachez que je ne ménagerai ni mes forces, ni mon temps, pour faire avancer **notre interprofession nationale** et contribuer ainsi à faire progresser notre filière forêt-Bois en restant toujours à l'écoute de **TOUS** ses membres.  
Peut-être, Orléans et la Région Centre-Val-de-Loire seront pour le temps d'une présidence, un espace d'observation et d'expérimentation utile à tous.

Je salue le Président Cyril Le Picard pour les avancées et les progrès qui ont été accomplis par l'interprofession nationale durant les trois années de sa présidence.

J'ai pu constater à la lecture des nombreux rapports, audits, synthèses, de la qualité du travail réalisé par les différents Comités techniques et groupes de travail, je ne dirai qu'un mot **BRAVO !**

Le Conseil d'administration va maintenant siéger et je ferai part à ses membres de mes intentions et objectifs pour cette nouvelle mandature...

J'invite évidemment les membres de l'AG à assister à ce premier Conseil... »

**Michel Druilhe**

## 8. Pas de questions diverses

Le Président remercie les membres présents et lève la séance de l'AGO du 14.06.2018.